

~~~~~  
**Parc d'activités économiques la Garrigue à Saint André de Sangonis,  
acquisition de parcelles**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 mai 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur le rapport du Président,**

**Vu** la délibération du 23 juin 2008 par laquelle la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est prononcée pour la validation du périmètre définitif de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « La Garrigue » à Saint André de Sangonis. Cette ZAC à finalité économique permettra de réaliser la quatrième tranche du Parc d'Activités économiques déjà existant,

**Vu** l'avis des domaines du 27 août 2008, annexé au présent rapport, il est proposé d'acheter ces terrains sur la base de 15 €/m<sup>2</sup>,

Je propose donc à l'Assemblée de :

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **D'acheter** la parcelle D 603, appartenant à Mme ROUSSEL, d'une superficie totale de 1250 m<sup>2</sup> sur la base de 15 €/m<sup>2</sup> de foncier, soit 18 750 €
- **de solliciter** les aides financières de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Général mobilisables au titre de l'acquisition de terrains à vocation économique
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier



Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 185 le  
Publication le 18/05/2009  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 18/05/2009  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

